

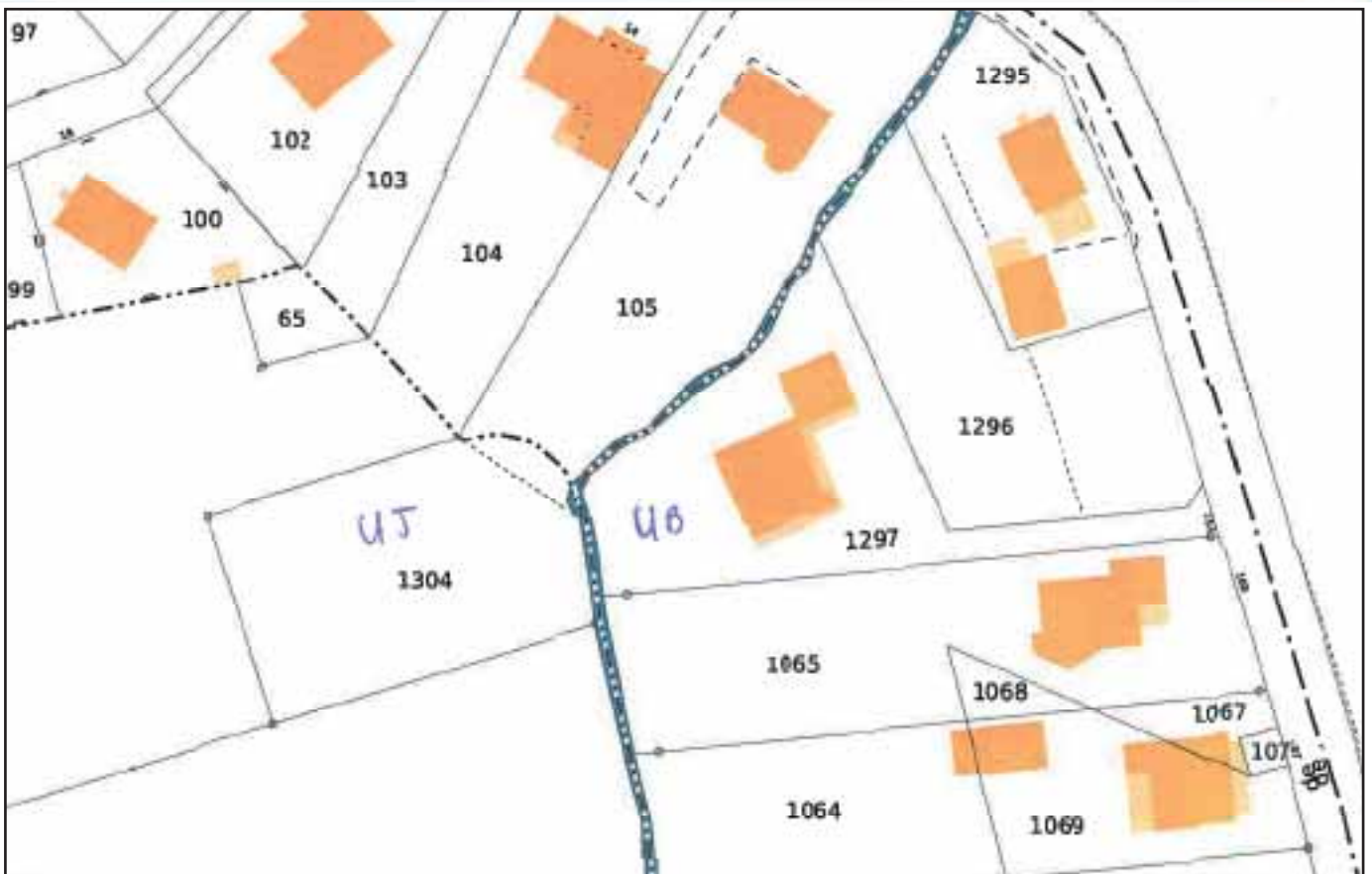
REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Observation n°1 consignée au registre d'enquête le 17/04/2023

SCHNEBELLEN YVES 15 TER RUE DU CHENE 90300 OFFEMONT
1) Dans la légende La Zone NH n'est pas citée.
2) Demande de passer la parcelle de Zone N en Zone NH de la parcelle 352. Les Sapeux.
Y. Schnebel

Observation n°2 consignée au registre d'enquête le 17/04/2023

OLLIER Stéphanie 16 A rue de la Gare 90300 OFFEMONT
1) Demande de passer la parcelle de 1250 m² cadastrée 000 BI 1304, adresse AU BISCHY 90300 OFFEMONT. Ce terrain m'appartient et est attaché à mon habitation qui est implantée sur la parcelle 1297 située 16 A rue de la Gare 90300 OFFEMONT. Mon projet est de créer un jardin potager et d'y installer un abri de jardin.



Références de la parcelle 000 BI 1304

Référence cadastrale de la parcelle
Contenance cadastrale
Adresse

000 BI 1304
1 250 mètres carrés
AU BISCHY
90300 OFFEMONT

2) Nous sommes propriétaires d'une maison située 21b rue du Ballon 90300 OFFEMONT implantée sur la parcelle 000 BP 214 et nous sommes également propriétaires de la parcelle 000 AD 496. Nous souhaitons de passer la parcelle 000 BP 214 en zone U9. Cela nous permettrait de créer 2 parcelles constructibles, l'une de 8 ares 50 et l'autre de 6 ares (+ 986 m² de terrain d'agrément avec la parcelle 000 AD 496). Nous avons la possibilité de créer un chemin d'accès depuis la rue du Ballon.



Stéphane ALLIER

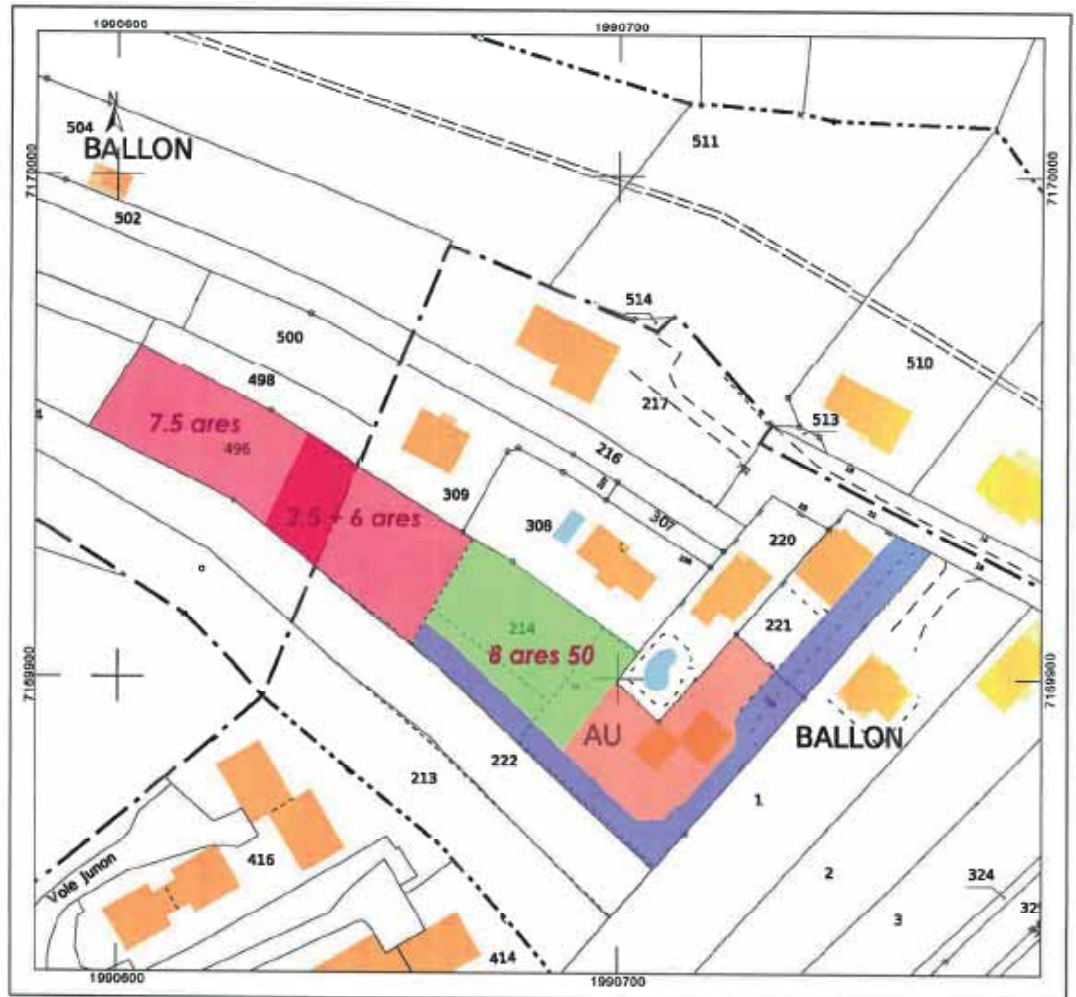
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : TERRITOIRE DE BELFORT
 Commune : OFFEMONT

Section : BP
 Feuille : 000 BP 01
 Échelle d'origine : 1/1000
 Échelle d'édition : 1/1000
 Date d'édition : 21/02/2025
 (fuseau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
 BELFORT
 S.D.I.F. Centre Des Finances Publiques 90022
 90022 BELFORT
 tél. 0384589002 - fax -
 edf.belfort@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
 cadastre.gouv.fr
 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Références de la parcelle 000 AD 496

Référence cadastrale de la parcelle
 Contenance cadastrale
 Adresse

000 AD 496
986 mètres carrés
AU BALON
90300 OFFEMONT

Références de la parcelle 000 BP 214

Référence cadastrale de la parcelle
 Contenance cadastrale
 Adresse
 Adresse

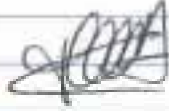
000 BP 214
2 714 mètres carrés
21B RUE DU BALLON
90300 OFFEMONT
21 RUE DU BALLON
90300 OFFEMONT

Observation n°3 consignée au registre d'enquête le 18/04/2023

TOMAS Corinne 12 rue Simone de Beauvoir 90300 OFFEMONT

1) Maintenir les zones non constructibles autour de l'étang de Forges afin de préserver l'état naturel.

2) Commune très agréable du fait du développement de maisons de proximité, des écoles et du périscolaire. Ces services sont importants pour les familles installées ou qui souhaitent s'installer.



Observation n°4 annexée au registre d'enquête le 21/04/2023

J'aimerais vous soumettre une modification du PLU pour la parcelle AC 48 afin qu'elle soit placée en zone constructible.

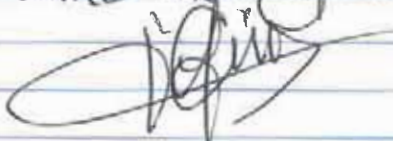
Nous avons constaté que la parcelle 2, où se trouve actuellement le chantier d'une construction, est dans le prolongement de la AC 48, et la 1 dans le prolongement de l'AC49. Ne serait-il pas logique de prolonger la zone constructible vers les parcelles AC48 et même AC49 ?

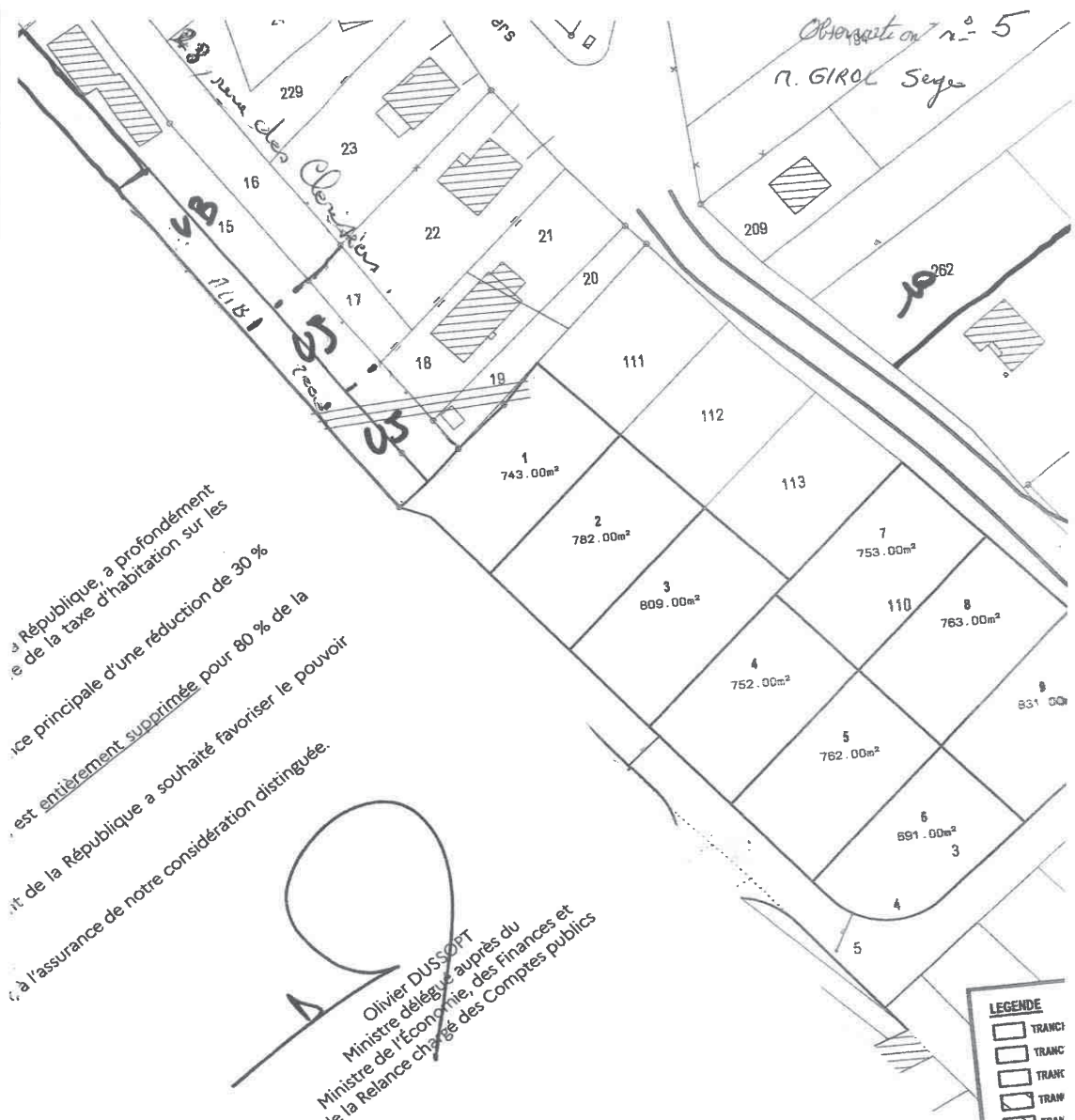
Marcelle Renoux

Observation n°5 consignée au registre d'enquête le 29/04/2023

GIROL, SERGE - 28 Rue Des cerisiers - 90300 OFFEMONT

Titulaire de la parcelle n° 238 au lieu dit "Charbonnet" classé en zone 1 AU au projet de PLU souhaite qu'elle soit classée pour partie en zone UB et pour le reste en zone U2 comme ~~exemple~~ indiqué sur le plan joint





La République a profondément
 modifiée la taxe d'habitation sur les
 locaux d'habitation par une réduction de 30 %
 de la base d'imposition. Cette réduction est
 entièrement supprimée pour 80 % de la
 base de la République a souhaité favoriser le pouvoir
 local, à l'assurance de notre considération distinguée.

Olivier DUSOY
 Ministre délégué auprès du
 Ministre de l'Économie, des Finances et
 de la Relance chargé des Comptes publics

Arnaud LE MAIRE
 Ministre de l'Économie,
 des Finances et de la Relance

LEGENDE	
[Symbol]	TRANC1
[Symbol]	TRANC
[Symbol]	TRANC
[Symbol]	TRAW
[Symbol]	TRAN
[Symbol]	TRAI
[Symbol]	TRA

PLAN DE MA
 Toutes les voisines au par

Observation n°6 consignée au registre d'enquête le 29/04/2023

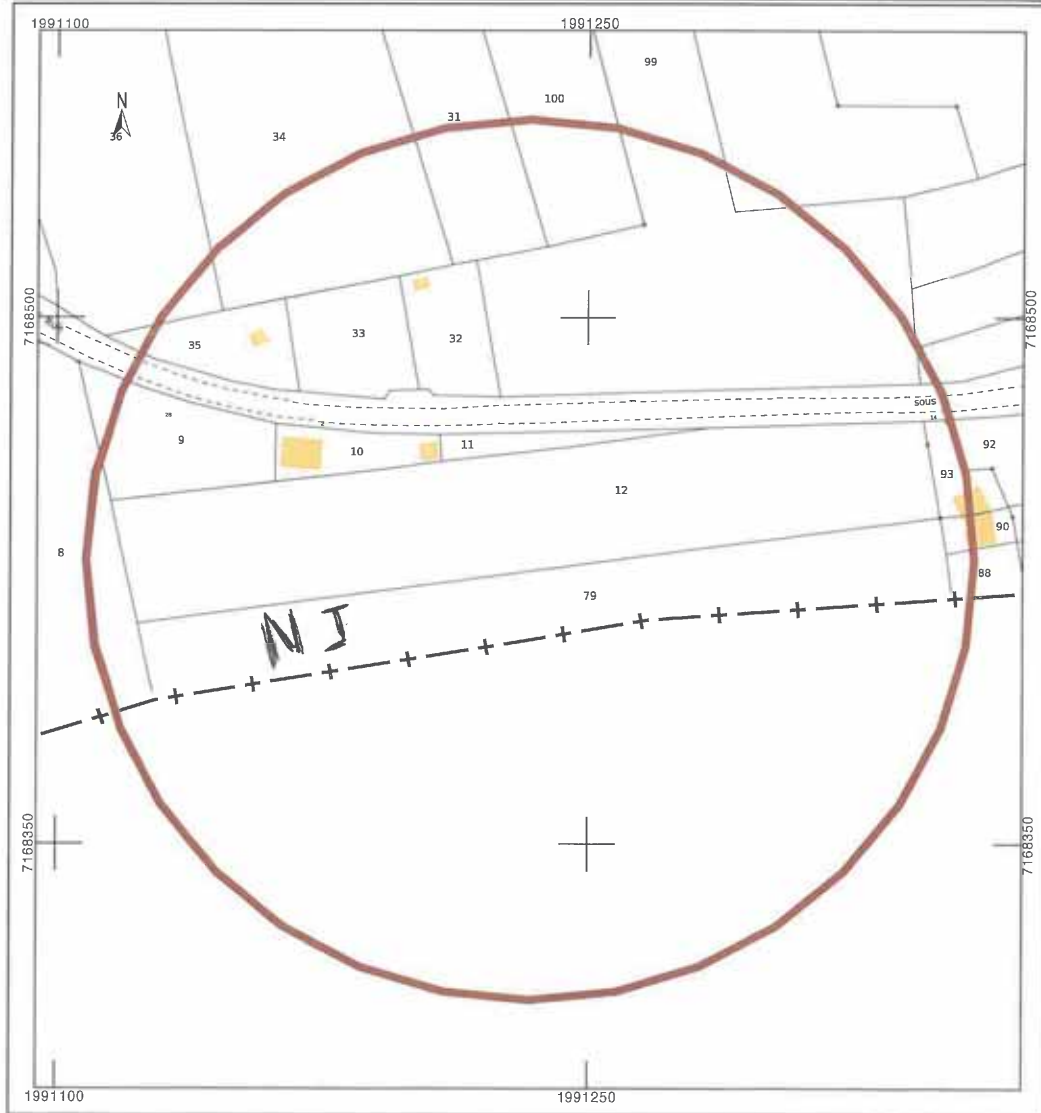
Rich Charles - 14 bis rue du Fort - 90340 - ~~Offemont~~ Offemont
titulaire de la parcelle BH 12 rue sous la Mote Coullate
que la parcelle Bh 79 soit classée en Zone NI afin de
prolonger les parcelles que je souhaite construire sur la parcelle
Bh 12.

Vain plan joint à mon observation.



Observation n°6

Département : TERRITOIRE DE BELFORT	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BELFORT S.D.I.F. Centre Des Finances Publiques 90022 90022 BELFORT tél. 0384588002 -fax - sdif.belfort@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : OFFEMONT	PLAN DE SITUATION	Cet extrait de plan vous est délivré par
Section : BH Feuille : 000 BH 01	<i>1. RICH Charles</i>	cadastre.gouv.fr
Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1500		
Date d'édition : 05/04/2023 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



Observation n°7 annexée au registre d'enquête le 29/04/2023

Je souhaite attirer votre attention sur la question de la classification d'une partie de la parcelle 0035 qui est un espace vert situé en limite de ma propriété .

Ce lot est historiquement un espace vert , poumon de verdure dans ce milieu d'habitations de densité relativement importante .

Le lot 0035 , classé N, a fait l'objet par la municipalité d'une division , afin de délimiter une parcelle séparative (en rose sur le plan annexe 1) apparemment non encore actée par l'urbanisme .

La municipalité a considéré qu'il était de son intérêt de couper cette zone naturelle servant jusqu'alors de cadre de repos et d'aire de jeu pour les enfants afin de servir des intérêts purement mercantiles.

Cette séparation a entraîné la classification de la zone rose en UC puis en UB selon la dernière version du PLU.

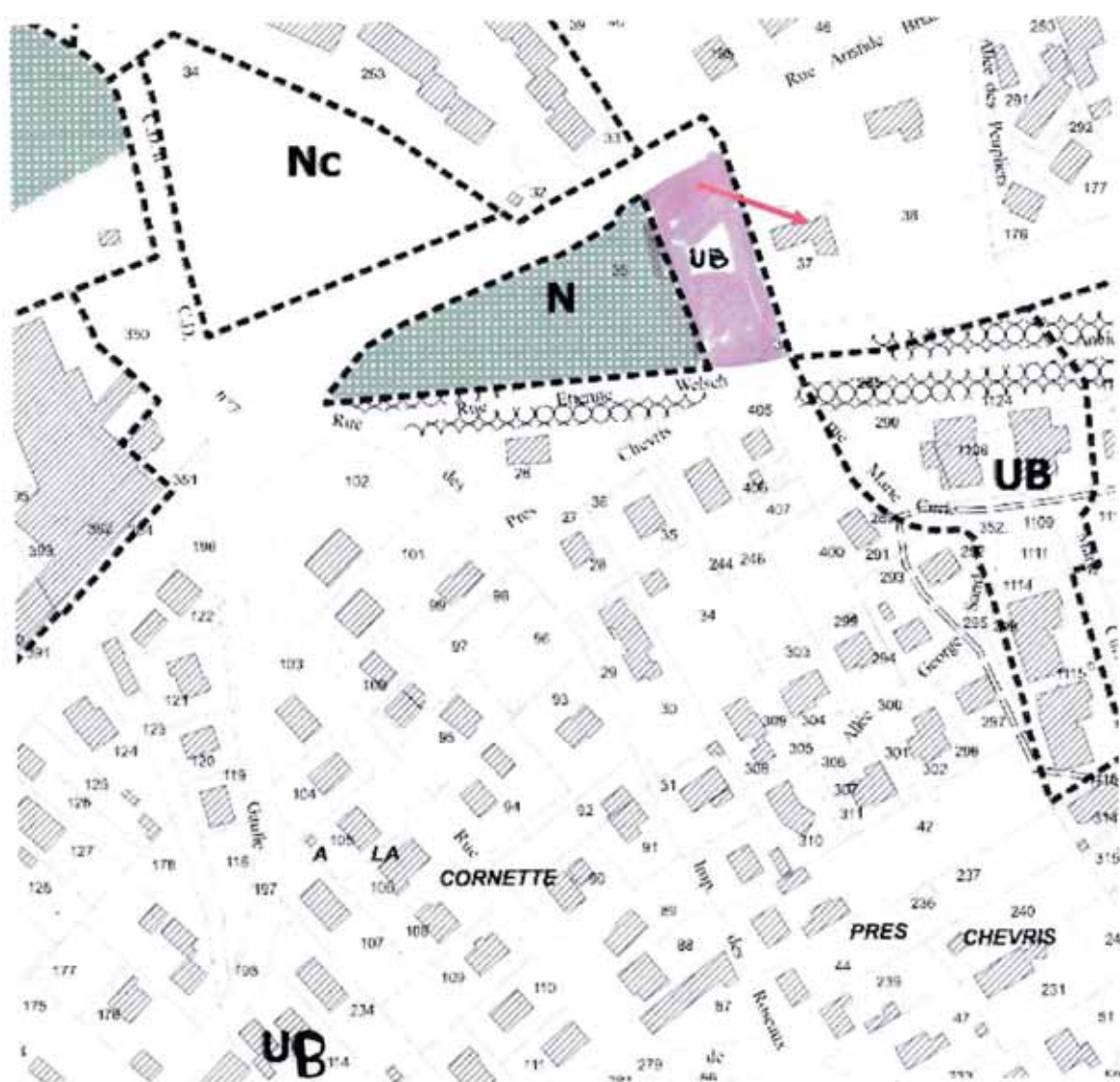
Elle a surtout entraîné la coupe par la municipalité d'arbres cinquantenaires afin d'envisager la construction de bâtiments dans une zone déjà dense qui n'a pas besoin de voir s'implanter de nouvelles constructions et des parkings amenant un trafic de véhicules néfastes pour l'environnement.

Dans un contexte où la mairie se prononce dans le cadre de son PADD pour un PLU respectueux de l'environnement je ne m'explique pas sa motivation pour déclasser cette petite parcelle de zone naturelle en zone constructible alors que multiples autres secteurs d'Offemont se prêteraient plus aux constructions y compris tertiaires.

Par respect pour l'environnement, le bien des riverains et la crédibilité de la municipalité vis-à-vis de ses engagements environnementaux je souhaite donc que la municipalité revoie sa position concernant cette petite parcelle délimitée sur le lot 0035 et la reclasse en zone naturel inconstructible, ce qui était sa situation il y a quelques années.

Dominique Rage

66 rue Aristide Briand 90300 OFFEMONT





geoportail

66 rue aristide briand, 90300 Offemont







Observation n°8 annexée au registre d'enquête le 01/05/2023

Je viens de constater que M. Stéphane Ollier, nouveau propriétaire de la maison au 21B rue du ballon à Offemont demande le passage des parcelles 214 et 496 en zone UB et dit pouvoir créer un chemin d'accès depuis la rue du ballon pour y accéder.

Je suis propriétaire de la maison au 21 rue du ballon (parcelle 221). Le seul chemin d'accès est de passer dans ma propriété. Un droit de passage «nominatif» avait été notifié et accordé à Mme Truchet (ancienne propriétaire du 21B).

Je m'oppose à tout droit de passage pour accéder au 21B si un autre accès peut être envisagé et créé. Et je refuse catégoriquement de laisser un droit de passage à quiconque dans l'hypothèse où les parcelles 214 et 496 passerait en zone UB.

De plus, je trouve assez incroyable qu'un tel projet puisse être demandé sans mon accord préalable.

Nicolas Molina

21 rue du ballon 90300 OFFEMONT

Observation n°9 annexée au registre d'enquête le 02/05/2023

A l'occasion de la mise à l'enquête publique concernant le PLU de votre commune, nous, propriétaires en indivision de la parcelle section AC n°48, de 17,47 ares, sise au Clair Bois, actuellement en zone naturelle, demandons la modification de cette affectation en zone naturelle et son affectation en zone constructible.

Marthe COURBOT

23 rue de Phaffans 90380 ROPPE

Thérèse BONNOTTE

23 rue de Phaffans 90380 ROPPE

Odette RENOUX

13 voie Romaine 90400 TREVENANS

Jeanne RENOUX

15 voie Romaine 90400 TREVENANS

Observation n°10 annexée au registre d'enquête le 04/05/2023

Nous soussignés les **consorts KOPERECZ**

Gehin Thérèse née KOPERECZ

Julia Rubio née KOPERECZ résidant à Cavalière commune du Lavandou

Les enfants de François KOPERECZ décédé en 2011

Gregory KOPERECZ résidant en Nouvelle Calédonie donnant pouvoir à son frère

Jérémy KOPERECZ résident à Audincourt

Julien KOPERECZ résident à Besançon

Alexandre KOPERECZ résident à Strasbourg

Par la présente demandons, solidairement aux consorts Prévot Thérèse et Françoise, de faire valoir notre droit de demande de changement de zone de notre parcelle BC95, cadastrée au lieudit « au partage.

Le Plan Local d'Urbanisme de 2012 étant toujours opposable actuellement, nous estimons que si Monsieur Patrice Jean a eu gain de cause au Conseil d'Etat en 2014, il est légitime de demander que notre parcelle évoquée ci-avant soit elle aussi à nouveau considérée comme terrain constructible, comme elle l'a été jusqu'en 2005.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations

GEHIN Thérèse - Rubio Julia - Koperecz Gregory - Koperecz Jérémy - Koperecz Julien- Koperecz Alexandre

Observation n° 11 annexée au registre d'enquête le 14/05/2023

Aurélien BASSARD – Célia TROMSON – 23 Ter rue du Ballon 90300 OFFEMONT

Monsieur le Commissaire enquêteur, Monsieur le Maire,

Nous sommes très favorables au classement des parcelles 214 (pour partie) et 496 en zone UJ tel que décidé par la mairie dans le projet de PLU soumis à la présente enquête publique. **Ce choix opéré, en concertation avec les anciens propriétaires, par la municipalité dans le projet de PLU, validé par les services de l'Etat, s'inscrit en effet pleinement dans l'objectif de limitation et de maîtrise de l'urbanisation, imposé par la loi climat et résilience de 2021, et répond aux exigences de préservation de l'environnement et de la biodiversité.** Les parcelles 214 et 496, situées en lisière de forêt et d'une zone classée N, abritent en effet actuellement un **ancien verger** visité régulièrement par de nombreuses espèces d'oiseaux et animaux de la forêt comme en témoigne les photos ci-dessous.



Extrait du rapport de présentation - doc RDP p.138

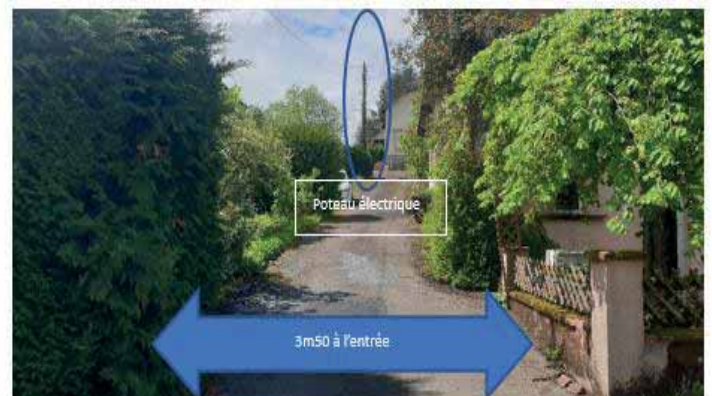
Les vergers représentent un patrimoine important à conserver. Ils présentent une valeur paysagère non négligeable.

Les vergers constituent également un habitat et un lieu de nourrissage intéressant pour l'avifaune. Notons que les vieux vergers aux arbres nouveaux et creux servent de nichoirs à une multitude d'oiseaux. Ils forment alors un milieu favorable à l'installation de certaines espèces peu communes. Cependant très peu de vieux vergers ont été recensés sur le territoire communal lors des investigations de terrain.

Aussi, la demande d'ouverture à la construction de ces parcelles présentée par les tous nouveaux propriétaires (cf. observation de M. Stéphane Ollier n°2 consignée au registre d'enquête du 17/04/23) ne nous semble pas recevable au regard du projet de la municipalité.

Par ailleurs, l'accès envisagé pour desservir ces 3 parcelles supposerait l'annexion de près de la moitié de la parcelle 221 dont les demandeurs ne sont pas propriétaires (cf. observation n°8 de M. Nicolas Molina du 1/05/2023). En effet, à ce jour, seul un droit de passage est concédé aux propriétaires de la seule maison située sur la parcelle 214. En outre la voirie actuelle de 3,5m ne permettra pas assurément le croisement de véhicules pour accéder aux différentes parcelles, ni l'accès des engins de construction et des services d'incendie et de secours.

Cette demande d'extension de la zone constructible ne répond ainsi pas, sur plusieurs points, aux critères généraux retenus par la commune pour la détermination des parcelles constructibles (cf. p 199 du PLU).



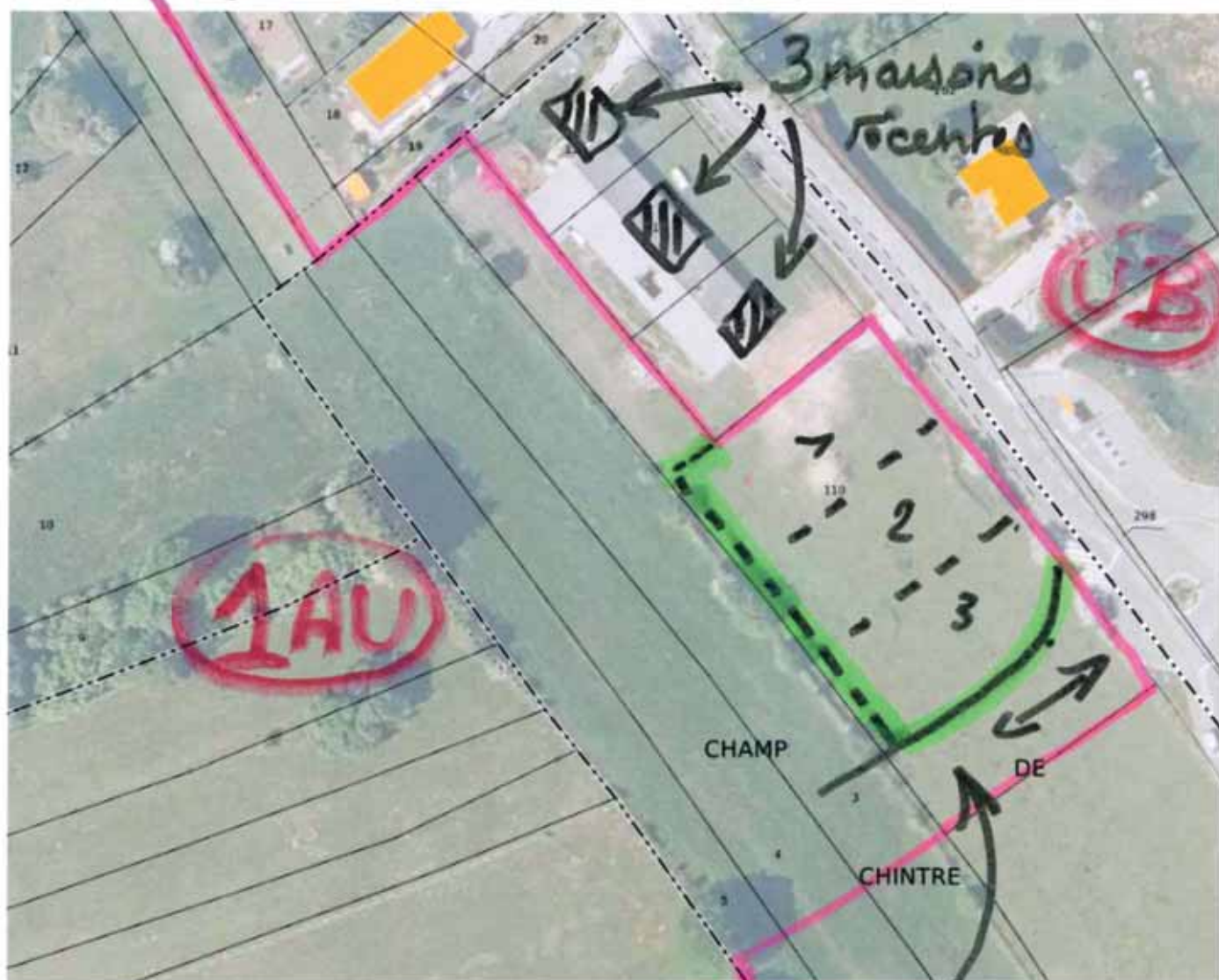
Aurélien BASSARD – Célia TROMSON

90-offremont - zone 1AU Vergerot → Demande modification périmètre

— Périmètre soumis à l'enquête publique

123: Possibilité de réaliser 3 parcelles par raccordement direct sur la rue de Stratégique / Possibilité de placer leur emprise en zone UB

— : Suggestion de modification du périmètre de la zone 1AU.



emprise nécessaire pour la réalisation d'une voie desservant la zone 1AU depuis le giratoire existant

Observation n° 13 annexée au registre d'enquête le 15/05/2023

De : SEBASTIEN MOREL <sebastien.morel@stellantis.com>

Envoyé : lundi 15 mai 2023 18:20

À : Contact <contact@mairie-offemont.fr>

Objet : Enquête publique portant sur le projet de révision générale du PLU.

Au commissaire enquêteur,

Mes remarques portent sur la zone 1AU (CHARBONOT, LE VERGEROT et CHAMPS DE CINTRE) et le projet d'urbanisation qui y est associé.

Je m'oppose à ce projet d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- Artificialisation des sols :
 - o Cette zone fait partie des dernières zones à haut potentiel agricole de la commune.
 - o Cette zone constitue une zone naturelle d'intérêt écologique qui apporte fraîcheur et biodiversité à la commune.
 - o Le changement climatique nous impose de conserver et protéger ces zones, il est donc inacceptable d'artificialiser ces surfaces.
- Manque de transparence :
 - o Le changement de statut de la zone (AU) sans publication officiel du projet immobilier associé est anormal.
 - o La plupart des habitants ignorent les conséquences de ce statut.
 - o Quand bien même ils ne seraient pas opposés à l'urbanisation, ils le seraient peut-être si ils en connaissaient les détails.
 - o Les détails connus, ils préféreraient peut-être ne pas urbaniser que d'urbaniser dans ces conditions.
- Densité de population :
 - o Le projet actuel prévoit plus de 17 parcelles à l'hectare soit près de 90 constructions, c'est énorme, beaucoup trop dense.
 - o L'objectif de zéro artificialisation des sols ne doit pas tourner en course à l'artificialisation de ce qui peut légalement encore l'être.
- Circulation :
 - o Le projet immobilier prévoit un accès à la rue de la Gare.
 - o La rue de la Gare est une impasse ce qui implique qu'elle ne dessert que 30 maisons, 50 si l'on ajoute les maisons de la rue des Rosier et la rue Croizat.
 - o Donner un accès à la rue de la Gare multiplierait par trois ou quatre le passage automobile et probablement plus en ajoutant les passages d'opportunité.
 - o Le cadre de vie des habitants de la rue de la Gare en serait bouleversé et cette rue calme et particulièrement silencieuse deviendra bruyante.
 - o La dépréciation de la valeur des maisons de la rue de la Gare est une conséquence inévitable dans ces conditions.

Par ailleurs, je soutiens complètement l'observation n°7 annexé au registre d'enquête (le 29/04/2023). L'implantation du projet est discutable et couper ces arbres cinquantenaires avant même que les décisions juridiques ne soient prises n'est pas acceptable.

Par ailleurs nous avons besoin de ces arbres pour apporter de la fraîcheur, le changement climatique est une réalité. Le projet n'aurait pas dû être accepté si il impliquait de couper les arbres.

On pouvait se passer de quelques places de parking... Je suis persuadé que des architectes compétents auraient pu trouver un moyen de les conserver. Avoir coupé ces arbres constitue un préjudice au bien commun.

Cordialement.

Sébastien MOREL
10 rue de la Gare
90300 OFFEMONT

Observation n°14 annexée au registre d'enquête le 16/05/2023

Indivision PREVOT
Représentée par HOMBRE Joëlle
10 rue des éparses
90330 CHAUX



MAIRIE D'OFFEMONT
96 Rue A Briand
90300 OFFEMONT

Objet : révision du P.L.U
A l'attention de Mr le Commissaire-enquêteur Mr BAILLY René

Chaux le 16 mai 2023.

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint notre requête concernant la parcelle BC 29 Lieu- dit : LE CHARBONOT située rue de la gare.

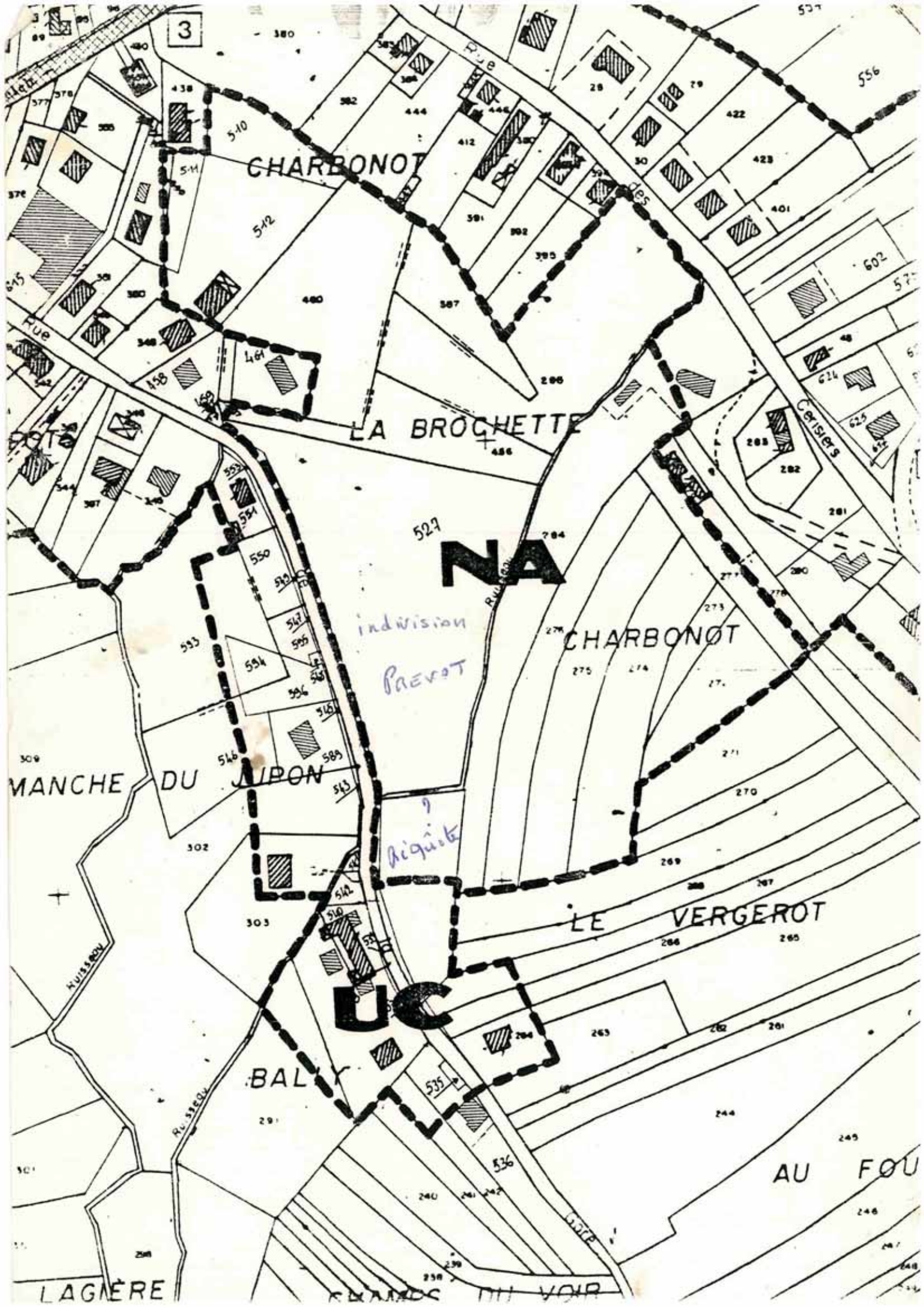
Nous vous demandons si une extension de la zone constructible serait possible de la parcelle BC 28 Lieu-dit : la brochette jusqu'à la ligne électrique de la parcelle BC 29. Lieu-dit : Le CHARBONOT.

L'indivision PREVOT étant désireuse de se séparer de ces parcelles prochainement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Joëlle HOMBRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hombre', with a horizontal line underneath.



CHARBONOT

LA BROCHETTE

NA

CHARBONOT

MANCHE DU JAPON

LE VERGEROT

UC

BAL

AU FOU

LAGNIERE

GRANDS DU VOIR

*indivision
Paerol*

Aiguite

3

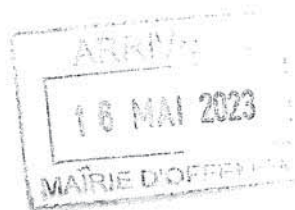
Observation n°15 annexée au registre d'enquête le 16/05/2023

A Offemont le 16/05/2023.

A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur.

Je soussigné M. Jean-Claude Verboski, résidant au 24 rue de la Gare 90300 Offemont, demande à ce que l'ensemble de mon terrain composé des parcelles cadastrées BE 80 et BE 106 soit classé intégralement dans un zonage constructible au prochain PLU.

Vous remerciant par avance de la prise en compte de ma présente remarque.



Observation n°16 annexée au registre d'enquête le 16/05/2023

A l'attention du commissaire-enquêteur M. BAILLY,

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un terrain situé au lieudit «Le Vergerot», AN 19, section BC, parcelle n° 1 d'une contenance de 27 ares 5 c (copie du relevé de propriété ci-joint).

Je profite de la révision du POS initiée par la mairie d'Offemont pour solliciter une modification d'affectation de zone de mon terrain en 1AU comme la parcelle n°2. Cela me paraît logique et je ne comprends pas pourquoi seul mon terrain a été rattaché à la zone naturelle.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma demande, et vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Nicole RUST

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 1 of 1

ANNEE DE MAJ 2019										DEP DIR 90 0		COM 075 OFFEMONT		TRES 013		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL 000126	
Propriétaire 24 RUE DU MALSAUCY										MDCZM		RUSTONICOLE		N°(s) de 20/05/1997										4 90 OFFEMONT			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										PROPRIÉTÉS BÂTIES										LIVRE FONCIER							
AN	SEC	N° PLAN	C	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NEV	N° PORTE	N° INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLI	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX COM	COEF	RC TEOM	
REV IMPOSABLE COM 8 EUR										R EXO 0 EUR										R EXO 8 EUR							
COM 8 EUR										R IMP 0 EUR										R IMP 8 EUR							

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										PROPRIÉTÉS NON BÂTIES										LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC	PPDP	S	TAR	SUF	GR/SS	GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Fruit
19	BC	1		LE VERGEROT	0049			1	075A		P	42			27.50		9,21	C	TA		1,38	28	
HA A CA REV IMPOSABLE 10 EUR COM										R EXO 2 EUR										R EXO 10 EUR			
CONT 27.50										R IMP 8 EUR										R IMP 8 EUR			
										TAXE AD										MAJ TC 8 EUR			